economiesuisse

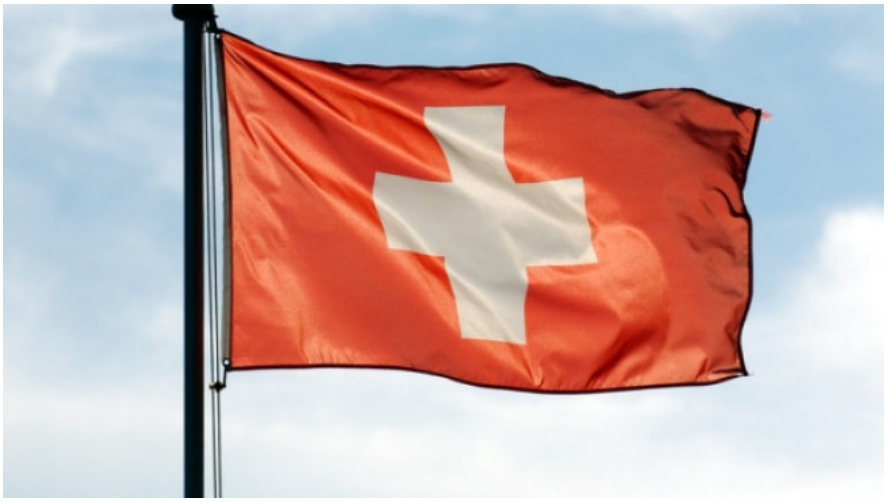

Politique de la concurrence : des prix élevés ne justifient pas une réglementation étatique des prix

Dans le cadre du débat sur la révision de la loi sur les cartels, plusieurs acteurs réclament régulièrement des mesures pour lutter contre l'« îlot de cherté Suisse ». Une analyse économique montre cependant que les prix élevés ne peuvent être attribués uniquement à des abus en matière de concurrence et à des accords. L'Institut d'études économiques de Bâle (IWSB) consacre son commentaire mensuel au thème de l'îlot de cherté et à la politique de concurrence. L'article expose les raisons économiques des différences de prix internationales et apporte ainsi une contribution matérielle à la politique de concurrence. Les auteurs arrivent à la conclusion que les différences de prix constatées en Suisse ne sont pas nécessairement la conséquence d'accords illicites ou d'abus en matière de concurrence. Les prix élevés de l'îlot de cherté s'expliquent plutôt par le pouvoir d'achat élevé et donc par le succès retentissant de l'économie indigène, mais aussi par le comportement des consommateurs.

Les différences de prix internationales sont une réalité. Cependant, elles ne sont pas automatiquement le signe qu'il existe des problèmes en lien avec le droit de la concurrence. Il faut en tenir compte en lien avec la révision du droit des cartels en cours. À cet égard, il convient de renoncer à l'art. 7a (anciennement motion Birrer-Heimo) qui suscite des discussions en ce moment, car il ne s'appuie pas sur une politique de concurrence économiquement fondée et vise au contraire à introduire une réglementation étatique des prix. Les instruments du droit des cartels actuel permettent déjà d'agir contre des comportements abusifs.

Commentaire de l'IWSB (allemand)

Lien vers la homepage de l'IWSB